



tiennent et que il part que les dis fiez sunt gisant. Et avec ce sunt escrits et devisées en le dit livre tous les aquest fais par les dessudis roy et conte de novel et d'ansienetiet, et autres plusours accors de plusours singnours touchant à héritaige. Et fut fait et ordineit cest dit livre, quant li milliaires courroit per l'an mil trois cent et quarante trois, le merkerdi trois jours ou mois d'averil.

Le cartulaire de 1343, in-quarto, contient actuellement 87 ou plutôt 85 feuillets, numérotés au recto, en chiffres arabes, par une main du XIV^e siècle; les feuillets 31 et 68 qui, comme plusieurs autres, avaient été laissés en blanc, ont été enlevés plus tard. Cependant, comme nous le verrons, il en contenait originairement au moins 92, et, puisque tout le volume se compose de cahiers de huit feuillets, probablement 96.

Nous y distinguons trois parties essentielles: 1^o l'énumération de tous les vassaux dont les hommages ont été transcrits dans ce cartulaire; 2^o les lettres d'hommage, et 3^o quelques documents concernant la garde de Verdun et les acquisitions de terres faites par le roi Jean.

La première partie, bien qu'en ne donnant que les noms de feudataires, est des plus instructives; elle donne les noms de 228 personnages qui étaient entrés ou devaient entrer dans l'hommage des comtes de Lumbourg. Chaque nom, à peu d'exceptions près, est précédé d'un numéro d'ordre, en chiffres romains, écrit à l'encre rouge; ce même nombre se retrouve ensuite en marge du document lui-même. En tête des feudataires se trouvent les ducs et comtes de Lorraine, de Bar, de Juliers, de Spanheim, de Vianden, de Salm etc.; viennent ensuite les *baneres*, *Bannerherren*; une catégorie à part est constituée par ceux qui auraient dû entrer dans l'hommage du roi Jean, mais qui n'avaient pas assigné les biens-alleus qu'ils devaient reprendre en fief, probablement parce que le roi avait négligé de leur faire payer les sommes qu'il leur avait promises et qui varient de 100 livres tournois à mille et deux-mille livres; le taux invariable est de 10 p. c., c'est à dire que pour 100 livres le feudataire reprend 10 livrées de terre et, le marc de Cologne étant compté pour trois livres, pour 50 marcs d'argent 15 livrées de terre.

Cette liste des feudataires a été annotée de bonne heure, probablement immédiatement après la transcription du cartulaire, par une main du XIV^e siècle qui a ajouté en caractères extrêmement fins, quelques observations, en marge ou au dessus des noms. Ces observations sont presque toujours les mêmes; ou bien *p^a* ou *n. ass.*; la première me semble signifier *prava*, c'est à dire que la lettre de l'hommage promis ou prêté n'a pas de valeur, ou n'en a plus; la seconde signifie sans doute *non assignavit*. La note *non assignavit* est assez fréquente; nous la trouvons pour les feudataires suivants: Conrad de Wynsperch, Conrad de Rudins-